

REPUBLIQUE TUNISIENNE

MINISTERE DES AFFAIRES LOCALES ET DE L'ENVORONNEMENT

AGENCE DE PROTECTION ET D'AMENAGEMENT DU LITTORAL



وكالة حماية و تنمية الشريط الساحلي
AGENCE DE PROTECTION ET
D'AMENAGEMENT DU LITTORAL

CONSULTATION POUR LA REFONTE DU SITE WEB DE L'APAL

CAHIER DES CHARGES

MARS 2019



CONSULTATION POUR LA REFONTE DU SITE WEB DE L'APAL

ARTICLE 1 : OBJET DE LA CONSULTATION

L'Agence de Protection et d'Aménagement du Littoral se propose de procéder à la refonte de son site web et sa maintenance.

La présente consultation a pour objet de réaliser pour le compte de l'APAL un nouveau site web lui permettant de se faire mieux connaître auprès d'un public plus large et de communiquer de l'information sur ses activités et services à partir d'un espace à la fois fonctionnel et convivial sur le réseau Internet.

ARTICLE 2 : CONDITIONS DE PARTICIPATION

Cette consultation est destinée aux sociétés spécialisées dans le domaine de développement des sites Web et ayant les garanties techniques et financières pour la bonne exécution des prestations demandées.

ARTICLE 3 : CONSISTANCE DE LA PRESTATION

La prestation est composée de deux phases. Chaque phase est considérée comme achevée après sa validation par l'APAL. Un procès verbal de validation rédigé par le prestataire à la fin de chaque phase sera signé les deux parties.

- **Phase I : Organisation de la mission et élaboration du plan du site web :**

- **Étape 1 : Organisation de la mission :**

Cette étape consiste à organiser le déroulement de la mission par :

- La désignation des interlocuteurs des deux parties (APAL et prestataire)
- La définition des échéances de chacune des étapes et phases et des dates de livraison des différents résultats

- **Étape 2 : Élaboration du plan du site**

Le prestataire est appelé à proposer un plan pour le site. La proposition doit être validée par l'APAL dans un délai ne dépassant pas 7 jours.

- **Phase II : Conception et développement du site web :**

- **Étape 1 : Conception du site :**

Durant cette étape, le prestataire est appelé à élaborer :

- Une proposition de l'arborescence du site
- Trois propositions de chartes graphiques au minimum
- Une maquette de la page d'accueil du site
- Des maquettes des pages intérieures

Cette étape doit être validée par l'APAL dans un délai ne dépassant pas 10 jours.



- **Étape 2 : Développement du site**

- **Étape 3 : Traduction du site web :**

La présente phase a pour objet la traduction du site web en entier en langue arabe. La traduction doit être faite en tenant compte des termes techniques et du jargon professionnel propres au domaine de l'environnement.

Le contenu traduit dans la langue arabe doit être validé par l'APAL dans les délais impartis.

- **Étape 4 : Test de bon fonctionnement et validation du site:**

Cette étape vise à tester le bon fonctionnement du site notamment, le temps de réponses, le bon fonctionnement des protocoles et des plateformes matérielles et logicielles, la vitesse de chargement, l'efficacité du module de recherche etc.....

Lors de cette étape, le prestataire est appelé à effectuer les modifications demandées par l'APAL.

- **Étape 5 : Hébergement**

Une fois le site est validé, le prestataire prendra contact avec le fournisseur de service Internet désigné par l'APAL pour mettre en ligne le site Web. Les frais d'hébergement sont à la charge de l'APAL.

- **Étape 6 : Référencement**

Le prestataire prendra en charge le référencement du site auprès des annuaires et des moteurs de recherche les plus courants. Le référencement doit permettre l'affichage du site parmi les premiers résultats de recherches.

ARTICLE 4 : DESCRIPTION DE LA PRESTATION:

Le site sera composé de deux parties :

1. Le Front Office chargé de la présentation du contenu du site web aux internautes
2. Le Back Office permettant la production et la gestion du contenu du site web et de sa publication

4.1. Le front office :

Le site devra permettre à l'internaute un accès facile à l'ensemble du contenu disponible à travers une page d'accueil offrant une vue d'ensemble sur les principales rubriques, les services et le contenu des pages intérieures du site.

La page d'accueil devra contenir les informations les plus importantes, permettre le choix de langue et présenter un attractif et respectant la charte graphique de l'APAL.

Le site devra contenir les services suivants :

- **Choix de la langue :** Arabe et Français

- **Moteur de recherche interne :** il permet de répondre aux requêtes d'information en remontant tout type de contenu sur le front office (articles, actualité avec un tri des résultats les plus récents, documents PDF, vidéos, photos,...)

L'accès aux résultats devra se faire à partir d'une liste qui comprendra les informations et fonctionnalités suivantes : le nombre de résultats, nombre de pages de réponses, titre de la

page, le texte descriptif, etc. Il sera possible d'imprimer les résultats de la consultation, de générer le format PDF et d'envoyer le contenu trouvé par Email.

- **Médiathèque** : pouvant supporter les formats photo, vidéo et audio utilisés couramment sur le web avec un outil pour le suivi statistique des consultations et téléchargements en Back Office. Dans ce cadre, le prestataire est appelé à convertir ou adapter les fichiers fournis par l'APAL si nécessaire.

- **Une base de données alphanumérique** sur les caractéristiques du littoral. Cette base sera aussi consultable à partir d'une carte cliquable

- **Visite virtuelle** : permet de simuler la visite d'un site par des photos. Dans ce cadre, le prestataire est appelé à convertir ou adapter les photos fournies par l'APAL si nécessaire.

- **Possibilité de partage vers les réseaux sociaux sur toutes les pages**

- **Téléchargement des publications** : permet aux visiteurs du site web de télécharger sur leurs disques durs les publications et documents de l'APAL (exemples : brochures, vidéos, documents, ...)

- **Sondage d'opinions** : permet aux internautes d'exprimer leurs attentes ou de donner leurs avis sur un sujet donné

- **Contact** : formulaire de contact et Intégration de Google Map sur la page contact pour localiser le siège de l'APAL ainsi que les locaux des différentes représentations régionales.

- **Compteur** : permet d'afficher le nombre total cumulé et en cours (simultané) des visiteurs du site web

- **Plan du site** : permet de visualiser les différentes rubriques du site

- **Diverses fonctionnalités pratiques** : Flux RSS, plan du site, FAQ, lien utiles, glossaire...

4.2. Le Back Office : l'outil de production et de gestion du contenu du site web :

- **Module d'administration** : permet à l'administrateur du site de créer les comptes utilisateurs individuellement ou en groupes homogènes et leur hiérarchisation selon des privilèges : rédacteur (mettre à jours certaines pages, ajouter des pages : html, PDF, Word, ...), validateur (valide les modifications avant de les publier sur internet).

- **Traçabilité** : conserver une trace de tous les accès au site web et le lancement automatique de la sauvegarde des bases des données, quotidiennement et périodiquement (paramètres à définir)

- **La gestion des versions** : le CMS demandé doit être accompagné d'outils de gestion des versions successives des contenus du site web (conservation des versions de document structurés, revenir à une version antérieure du site web, identification des contenus mis à jour à partir d'une certaine date,...)

- **La gestion de l'emplacement du contenu au niveau des pages :** il s'agit d'outils d'organisation du contenu au niveau des différentes pages du site web (placement d'un contenu dans une ou plusieurs pages sans duplication, agencement du contenu par nombre de clics,...)

- **L'édition des pages HTML et l'utilisation de gabarits :** le CMS demandé doit avoir un dispositif de gabarit pour réaliser plusieurs chartes graphiques des pages dynamiques en HTML. Un gabarit permet de réaliser une page modèle qui sera utilisée pour travailler indépendamment sur le contenu ou la forme.

La présentation du contenu (polices, couleurs, tailles...) fera appel à des feuilles de styles qui permettent l'obtention d'une présentation rapide, unifiée et automatique et à un éditeur HTML configurable et flexible.

- **Les formulaires:**

Le CMS devra offrir des outils de mise en ligne de formulaire de saisie sur le site web.

La création des formulaires se fera en totale autonomie (Exemples : enquête de satisfaction, sondage, inscription newsletter, demande de documentation...)

Les saisies peuvent soit alimenter une base de données exploitable, qui permettra une analyse de type décisionnelle, soit être passées à un outil de workflow pour traitement.

- **La gestion des langues:**

- Le CMS doit permettre la gestion du contenu du site web en deux langues : Français et Arabe.

- Les mêmes rubriques et leur contenu doivent exister en deux langues : Français et Arabe.

- Un basculement d'une langue à une autre doit concerner le même contenu présenté sur une page.

- **La gestion des objets multimédia :**

Le CMS demandé doit fournir des outils de gestion des objets multimédia (fichier image, fichier son, fichier bureautique, animations, vidéos, ...) et de leur rangement au niveau d'une médiathèque selon une arborescence. Ces objets pourront participer à la construction du contenu de plus d'une page du site web.

- **Validation du contenu :** Le CMS demandé doit offrir les moyens de définition de processus (Workflow) de validation flexibles, et paramétrable, qui puissent être adaptés à chaque rubrique et à chaque type de contenu et différencier les groupes d'intervenants.

- **Export et import de données :** le CMS demandé doit offrir des moyens de partage et d'échange d'information avec des sites partenaires (exemple : le standard RSS).

- **Outils de préparation à un bon référencement :** le CMS demandé doit offrir les moyens de définition des méta-données de chaque page du site web.

- **Module statistiques intégré :** ce module permet de visualiser le nombre de visites des pages, le nombre de téléchargements des fiches, vidéos, photos... etc.,...



ARTICLE 5 : SPECIFICATIONS FONCTIONNELLES ET TECHNIQUES :

5.1. Fonctionnement :

- Pour la conception du site web, le prestataire doit s'orienter vers les logiciels de gestion du contenu CMS.
- Le système de gestion du contenu du site web devra être accessible par un simple navigateur via internet par les différents contributeurs à la gestion du contenu.
- Le site devra répondre aux exigences d'un véritable outil de communication : graphiquement irréprochable et bénéficiant des meilleures techniques actuelles en matière de développement.
- Le site doit permettre d'ajouter à terme des modules de contenus supplémentaires et des fonctionnalités spécifiques.
- Le temps de chargement de la page web ne doit pas dépasser les 30 secondes et les éléments d'habillage graphique de chaque page ne dépassent pas 70 Ko.
- L'accès doit être possible via un client léger (un simple navigateur au niveau client devrait suffire pour accéder au site web)
- Navigation simple : retour facile à la page d'accueil et aux pages précédentes et suivantes
- Seul l'administrateur (le webmaster) aura le droit de publier les informations sur le site web
- Le site doit donner la possibilité au navigateur d'agrandir le texte (A+ A-)
- Le site doit être conforme aux règles d'accessibilité WEB (WAI) afin de permettre aux personnes handicapées l'accès dans des conditions optimales
- Cet outil de gestion de contenu sera installé sur un serveur hébergé chez un FSI et sera accessible seulement via Internet.

5.2 Ergonomie :

- Fournir à l'utilisateur un site clair et facile à utiliser
- Prévoir l'adaptation de la mise en page à la taille des moniteurs des utilisateurs et au type de résolution des écrans supportée. Chaque contenu du site internet devra s'adapter automatiquement à tous les types de supports numériques, à la fois Smartphone, tablettes numériques et ordinateurs.
- L'accès doit être possible via un client léger (un simple navigateur au niveau client devrait suffire pour accéder au site), devra être multiplateforme : lisible sur un mac ou un pc, et testé pour s'afficher correctement sur tous les principaux navigateurs.
- La minimisation de l'utilisation de l'ascenseur pour la navigation dans une page
- Indépendance du site web du navigateur (browser) et de la plate-forme
- Privilégier des temps de téléchargement minimaux
- Mentionner la résolution adaptée pour un affichage approprié du site

ARTICLE 6 : LIVRABLES :

• Phase I : Organisation de la mission et élaboration du plan du site web :

Durant cette phase, le prestataire fournira :

- Trois (03) exemplaires en format papier et un (01) en format numérique du plan provisoire du site
- Un (01) exemplaire en format numérique du plan définitif du site



- **Phase II : Conception et développement du site web :**

A la fin de cette phase, le prestataire fournira :

- Le produit « Site WEB » sur support numérique pour un test d'hébergement en interne
- Le produit « Site WEB » final sur support numérique (03 exemplaires)
- La documentation de la solution logicielle présentée (codes source et programmes des différentes versions) sur support numérique
- Le manuel d'exploitation du site sur support numérique (03 exemplaires)
- Le manuel d'administration du site sur support numérique (03 exemplaires)

ARTICLE 7 : EXTENSION ET PROCEDURE DE MAINTENANCE DU SITE

Le prestataire aura à proposer les procédures les plus appropriées pour mettre à jour le site par des données statiques ou dynamiques.

ARTICLE 8 : DELAIS DE REALISATION

Le délai de réalisation du site web ne doit en aucun cas être supérieur à 90 jours calendaires à compter de la date de signature de la convention. Ce délai ne tient pas compte des périodes de validation des étapes mentionnées dans l'article 3 du présent cahier des charges.

ARTICLE 9 : DELAIS DE VALIDITE DE L'OFFRE

Les offres resteront valables pour un délai de 120 jours à partir de la date limite de réception des offres.

ARTICLE 10 : GARANTIE

L'application (site web, CMS,...) doit être garantie pour une durée minimale d'un an à partir de la date de sa mise en service effective. Cette garantie couvre la correction de tous les bugs et mauvais fonctionnements. Elle doit couvrir également la **mise à jour (en ajoutant certaines fonctionnalités)** pendant la durée de la garantie.

ARTICLE 11 : SERVICES APRES VENTE

11.1. Formation

Le prestataire assurera une formation pour 3 personnes qui seront désignées par l'APAL. Un support de formation doit être fourni pour chaque participant.

Cette formation a pour objectif de familiariser ces personnes aux outils d'administration, de mise à jour et d'évolution du site web.

11.2. Assistance

Le prestataire assurera une assistance gratuite pendant la durée de garantie concernant l'utilisation de l'application.

Cette assistance doit être réalisée par téléphone ou en cas de besoin par déplacement sur lieu de l'APAL dans les 48 heures.

11.3. Intervention pendant la période de garantie

Pendant la période de garantie, le prestataire doit assurer une maintenance préventive (semestrielle) et curative (par déplacement sur lieu à l'APAL dans les 48 heures). La mise à jour (en ajoutant certaines fonctionnalités) se fera par le personnel du prestataire.



ARTICLE 12 : RECEPTION DU SITE

12.1 Réception provisoire

La réception provisoire est prononcée après approbation du site par l'APAL, son mise en service (accessible via Internet) au niveau du FSI et une fois que le prestataire a rempli à cette date toutes ses obligations contractuelles y compris la formation. Un procès verbal de réception provisoire, portant sur l'ensemble des prestations, sera signé par les deux parties.

12.2 Réception définitive

La réception définitive est prononcée après l'achèvement de la période de garantie et une fois que le site WEB ne présente aucun mauvais fonctionnement. Un procès verbal de réception définitive sera signé par les deux parties.

ARTICLE 13 : REFERENCES ET EQUIPE INTERVENANTE

Le soumissionnaire retenu doit justifier la réalisation d'au minimum trois (03) sites WEB dont les adresses sont opérationnelles sur Internet et avec les pièces justificatives nécessaires.

L'équipe intervenante doit être constituée d'au moins :

- Un chef de projet et interlocuteur : (ingénieur principal en informatique bac + 5 ou plus) ayant une expérience minimale de 5 ans dans le domaine de développement des sites web
- Un informaticien (bac+4 ou plus) ayant une expérience minimale de 3 ans dans le développement des sites web dynamiques
- Un infographiste ayant une expérience minimale de 3 ans

Tout changement dans la composition de l'équipe intervenante ou du chronogramme doit avoir l'agrément préalable de l'APAL.

L'APAL se réserve le droit d'exiger le remplacement de tout intervenant dont le comportement ou la compétence technique serait de nature à porter préjudice à la bonne marche de la mission.

ARTICLE 14 : MODALITES DE PAIEMENT

Les paiements seront effectués selon l'avancement des travaux

- 1) 20% du montant global T.T.C après la validation de la phase 1
- 2) 70% du montant global T.T.C après la validation de la phase 2
- 3) 10 % du montant global T.T.C après la réception définitive c'est à dire après l'achèvement de la période de garantie.

ARTICLE 15 : DOCUMENTS CONSTITUTIFS DE L'OFFRE

L'offre doit être composée de :

1. L'offre financière: le bordereau de prix (Annexe N°4) et l'acte d'engagement (Annexe N°2) devront être dûment remplis, signés, paraphés, tamponnés et datés.
2. L'offre technique :
 - Les CV des membres de l'équipe intervenante



- Les diplômes en copies conformes des membres de l'équipe intervenante avec les justificatifs de leurs expériences (attestation de travail, attestation de bonne exécution.....)
- Les références du soumissionnaire prouvant la réalisation d'au minimum trois (03) sites web

3. Les documents administratifs :

- Une copie de la carte d'identité fiscale (Patente) ;
- Une déclaration sur l'honneur présentée par les soumissionnaires domiciliés en Tunisie qu'ils ne sont pas en état de faillite ou redressement judiciaire conformément à la réglementation en vigueur ; (Annexe N°3)
- Une attestation de solde de CNSS valable à la date de remise des offres ;
- La fiche de renseignements généraux (Annexe N°1) dûment complétée ;
- Le présent cahier de consultation tamponné, paraphé, signé et daté sur toutes ses pages.
- Une copie de l'extrait de registre de commerce

ARTICLE 16 : Présentation des offres

Les offres doivent parvenir comme suit :

- Enveloppe «A» : « Offre Technique » ; sera fermée et scellée ;
- Enveloppe «B» : « Offre Financière » sera fermée et scellée ;
- Enveloppe « C » : Offre Technique et Offre Financière et documents administratifs seront placés dans l'enveloppe C, portant le libellé indiqué ci-après. Cette dernière enveloppe devra être envoyée sous pli recommandé par la poste ou par rapide poste ou directement par porteur à l'APAL à l'adresse suivante :

**Agence de Protection et d'Aménagement du Littoral
02 Rue Mohamed Rachid Ridha 1002 Belvédère Tunis**

L'enveloppe extérieure doit porter le libellé suivant :

<p>A NE PAS OUVRIR</p> <p>" Consultation pour la refonte du site web de l'APAL "</p> <p>Monsieur le Directeur Général de l'Agence de Protection et d'Aménagement du Littoral</p>
--

ARTICLE 17 : Ouverture des plis

- Seuls seront ouverts les plis qui auront été reçus au plus tard à la date limite fixée pour la réception des offres.
- L'APAL éliminera les offres non conformes à l'objet de la consultation
- Les offres seront jugées, conformément à la méthodologie de dépouillement de l'article 7, par une commission désignée conformément aux dispositions du décret 1039 du 13/03/2014



ARTICLE 18 : Méthodologie de dépouillement

L'évaluation des offres sera faite comme suit :

- En première phase, et après vérification des offres financières et rectification des erreurs de calcul s'il y a lieu, Il sera procédé au classement des offres financières des soumissionnaires par ordre croissant.
- En deuxième phase, la commission procède à l'évaluation technique de l'offre la moins disante selon les critères demandés. L'offre sera éliminée si elle ne répond pas aux critères de conformités et la commission passera à l'évaluation technique de l'offre suivante.

ARTICLE 19 : OBLIGATIONS DES DEUX PARTIES

- Obligations de l'APAL :

L'APAL remettra au soumissionnaire la matière nécessaire à la réalisation des prestations (logos, texte et photos en format numérique)

- Obligations du soumissionnaire :

Le prestataire s'engage à effectuer toutes les prestations selon les spécifications techniques et à respecter toutes les directives demandées dans les courriers de notification et ce, dans les délais impartis.

ARTICLE 20 : PENALITES DE RETARD

En cas de retard dûment constaté dans les délais, le prestataire sera passible d'une pénalité de retard de 1/1000 ème du montant global de la prestation par jour calendaire de retard, dimanche et jours fériés compris.

Le montant des pénalités est plafonné à cinq pour cent (5%) du montant global de la prestation en TTC.

ARTICLE 21 : REGLEMENTS DES LITIGES

Tout recours judiciaire doit être effectué devant les tribunaux compétents de Tunis.

ARTICLE 24 : LES FRAIS D'ENREGISTREMENT :

Les frais d'enregistrement de la convention sont à la charge du prestataire.



ANNEXE N°1

FICHE DE RENSEIGNEMENTS GENERAUX SUR LE SOUMISSIONNAIRE

Dénomination sociale.....

Forme juridique.....

Adresse du siège.....

N° Téléphone.....N° Télécopie.....

Capital

Inscrit au registre de commerce sous le N°.....

N° du matricule fiscal

Effectif du personnel technique d'encadrement.....

Personne bénéficiant de la procuration et signant les documents relatifs à l'offre.....

.....

(Nom, prénom et fonction)

Fait à..... Le.....

Signature et cachet
du Soumissionnaire



ANNEXE N°2

ACTE D'ENGAGEMENT

Je soussigné.....
Représentant de l'Entreprise..... Inscrit au registre
de commerce de..... sous le
n°.....le.....à..... faisant élection de domicile à
.....

..... ci-après dénommé "Soumissionnaire", pour assurer la refonte
du site web de l'APAL. Je m'engage d'accepter toutes les conditions du cahier de consultation
d'un montant total de :

En chiffres : (en DT TTC) :

En lettres : (en DT TTC) :

.....

Fait à..... le.....

Signature et Cachet

du Soumissionnaire



ANNEXE N°3

DECLARATION SUR L'HONNEUR DE NON FAILLITE

Je soussigné..... (Nom, prénom et fonction)

Représentant de la Société.....
(Nom et adresse)

enregistrée au registre de commerce..... sous le n°.....faisant élection de domicile à.....(adresse complète)

.....ci-après dénommé " le soumissionnaire", déclare sur l'honneur de ne pas me trouver en état de faillite ou de liquidation judiciaire.

Fait à..... le.....

Signature et cachet

du Soumissionnaire



ANNEXE N°4

Refonte du site web de l'APAL

BORDEREAU DES PRIX

Désignation	Quantité	Prix Unitaire en HTVA	Prix Total en HTVA
Refonte du site web de l'APAL	01		
		Total en HTVA	
		TVA 19%	
		Total en TTC	

Montant TTC en toutes lettres :

Fait à..... le.....

Signature et cachet
du Soumissionnaire

